

# SUD Education

-- Fédération - Communiqués --

Communiqués

**La Fédération des  
Syndicats SUD  
Education dénonce la  
répression et la  
violence policière  
envers les lycéens qui  
luttent pour leur droit  
à l'éducation**

Communiqué de presse

vendredi 8 avril 2005

De nombreux lycées ont été occupés, bloqués, malgré l'intimidation des autorités ministérielles et rectorales, avec parfois la complicité des chefs d'établissements. Face à des mobilisations déterminées mais pacifiques, il est inacceptable que le gouvernement réponde par la répression, la violence policière et le dénigrement.

Le gouvernement doit répondre aux demandes des lycéens et des personnels qui luttent pour le droit à l'éducation et d'abroger cette loi.

Loin de s'essouffler ou de ne représenter qu'une infime minorité, comme le prétend le ministre, le mouvement de contestation des lycéens s'est relancé sous de nouvelles formes, avec des occupations d'établissement et des manifestations quasi quotidiennes.

Nous appelons à faire respecter les droits dont disposent les lycéens : expression, association et manifestation.

Nous soutenons pleinement ces mobilisations dont les revendications rejoignent entièrement celles de la majorité des personnels de l'éducation nationale :

- ▶ abrogation de la loi Fillon, synonyme d'une nouvelle régression sociale pour l'Ecole,
- ▶ rétablissement des postes supprimés et créations des postes nécessaires pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels.

Dans des établissements, des collectifs de personnels se mettent en place contre la loi Fillon et contre les suppressions de postes. SUD Education encourage ces initiatives, appelle à en créer de nouvelles et y mettra ses moyens matériels à disposition.

La Fédération des Syndicats SUD Education appelle l'ensemble des parents, des personnels de l'éducation et l'ensemble des salariés à rejoindre les lycéens, à se mobiliser à leurs côtés et à s'engager dans des actions unitaires fortes, notamment la grève.

Saint Denis, le 8 avril 2005